

REPUBLIQUE FRANCAISE	PROCES VERBAL	POLICE MUNICIPALE
DEPARTEMENT DU TARN		DATE : Lundi 28 novembre 2022
MAIRIE DE VIVIERS-LES-MONTAGNES		PV N°01 01-PI-2022
Procès-verbal constatant l'état d'abandon des concessions		

Nous, soussignés, Bernard BALSAA, Brigadier de police municipale

Agent de Police Judiciaire adjoints, agréés et assermentés en service au poste de la police intercommunale de la communauté de communes Sor et Agout.

Vu les articles 15, 21-2], D15, 537 du Code de procédure Pénale ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles R.2223-18, R.2223-17, R.2223-14 et R.2223-13 ;

Nous rapportons les faits suivants que nous avons constatés en uniforme et conformément aux ordres reçus. Aujourd'hui, le 28 novembre 2022 à 9h15, nous nous transportons accompagner de Monsieur le Maire de la commune de Viviers-Lès-Montagnes au cimetière communal pour constater l'état d'abandon des 34 concessions suivantes :

- C1-01 ANDRIEU CABROL
- C1-02 PARIS MOLINIER
- C1-03 CALMET Robert
- C1-04 Enfants reconnaissants
- C1-06 CAVANON
- C1-12 SOULIE
- C1-13 ESPEUT
- C1-14 BARTHELEMY-GAUTHIER
- C3-01 LANDES
- E2-06 DELPUECH
- E2-10 HORTALA
- F1-01 CYPRIEN
- F3-03 FERNAND Henri ASTIE
- F3-04 BATUT
- F1-11 Marie SOLOMIAC né COHARD
- I1-09 Illisible
- I1-10 Caveau ESCANDE-BARRAU
- I1-11 AURIOL
- I1-14 Illisible
- I1-26 Illisible
- I1-17 Caveau Albert-COLOMBIE
- I1-19 Famille ROLLAND
- I1-20 BES-ALQUIER
- I1-25 SCHNEBERGER-FOULON
- I2-04 SAISSAC

- M1-08 SAINT MAURICE
- P1-01 BRUS
- P1-06 Illisible
- P2-02 Illisible
- P2-03 Illisible
- P2-05 SIDOBRE-SOULIE
- P2-06 Germaine GAYARD
- P2-11 ESPEUT
- P2-12 SANS-PENAVAYRE

De ces constatations il en résulte que ces concessions ont cessé d'être entretenues. Nous avons donc dressé le présent procès-verbal constatant l'état d'abandon.

Fait et clos ce jour

Le 28/11/2022, à Viviers-Lès-Montagnes

Le Brigadier de Police Municipal

M. Bernard BALSAA



Le Maire de Viviers-Lès-Montagnes

Alain VEUILLET



TRANSMISSIONS

- Original transmis à M. le maire de Viviers-Lès-Montagnes
- Copie conservée aux archives